

Communiqué de presse

Toulouse, le 25 septembre 2019

Don de gamètes et anonymat : qu'en pensent les hommes et femmes candidats au don de gamètes ?

Résultats préliminaires de l'étude prospective multicentrique : « Motivations et aspects psychologiques du don de gamètes »

1021 candidats au don de gamètes : 488 hommes et 533 femmes

Une étude prospective et multicentrique nationale a été menée, de 2016 à 2018, par l'équipe d'accueil EA3694 de l'université de Toulouse III intitulée « Groupe de Recherche en Fertilité Humaine » localisée au CHU de Toulouse et la Fédération française des CECOS. Cette étude (promotion CHU de Toulouse), a impliqué 20 CECOS répartis sur le territoire métropolitain.

Objectifs :

En 2011, la loi de Bioéthique donne la possibilité à l'homme ou la femme n'ayant pas procréé de pouvoir faire un don de gamètes mais la mise en place de cette mesure ne se fera qu'en 2016. C'est dans ce contexte de changement que l'étude fut initiée. Son objectif a été d'étudier les caractéristiques de personnalité et les motivations des donneurs et donneuses dans les différentes modalités de recrutement (avec ou sans enfant) et ainsi de répondre aux questionnements liés à l'approche du don, ses représentations ainsi que les motivations et le profil des donneurs et donneuses.

Participants :

Les candidats au don de gamètes (hommes et femmes) se rendant dans les 20 CECOS participants ont été sollicités pour participer à l'étude. Il s'agissait de répondre à un questionnaire papier dans un premier temps (durée 20 min.) et de compléter ensuite un questionnaire en ligne permettant de définir les traits de la personnalité (durée 30-40min).

1021 personnes se sont portées volontaires pour participer à l'étude et ont complété le questionnaire papier. 512 avaient déjà au moins 1 enfant, 505 n'avaient pas d'enfant, pour 4 cette notion est manquante. 488 hommes et 533 femmes.

Résultats :

Les résultats de l'ensemble de l'étude sont en cours d'analyse et ne seront disponibles que dans quelques mois après avoir été, comme cela est de règle, soumis pour publication dans des journaux internationaux. Avec l'objectif d'éclairer les débats en cours pour la révision de la loi de Bioéthique en apportant des données objectives nous présentons, de façon anticipé, les résultats ayant uniquement trait à la question de l'anonymat du don de gamètes.

> A la question « *selon vous, quel est le meilleur mode pour le don ?* » :

93.7% des candidats au don ayant procréé et 92.6% de ceux n'ayant pas procréé sont tout à fait d'accord ou d'accord avec : « don anonyme ».

95% des candidats sont tout à fait d'accord ou d'accord avec : « don gratuit »

> A la question « *seriez-vous toujours d'accord pour donner vos spermatozoïdes / ovocytes si la loi permettait à l'enfant conçu par don de connaître l'identité du donneur ?* » :

47% des candidats au don ayant procréé et 54% des candidats n'ayant pas procréé sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord (différence significative entre les deux groupes)

> A la question « *pensez-vous qu'il est important pour l'enfant conçu par don d'avoir des informations non identifiantes sur le donneur ?* » :

Pour les candidats au don ayant procréé 30.6% répondent non, 40.6% oui et 28.8% ne savent pas.

Pour les candidats au don n'ayant pas d'enfant 32.1% répondent non, 38.2% oui et 29.7% ne savent pas.

Conclusion provisoire :

Dans notre étude, lorsque la question de l'anonymat du don est posée aux hommes et aux femmes qui souhaitent donner leurs spermatozoïdes ou leurs ovocytes, la très grande majorité plébiscite le don anonyme. Notre étude est originale en ce sens qu'elle s'est intéressée aux candidats au don de gamètes, qu'ils soient femme ou homme, qu'ils aient eu préalablement des enfants ou pas. L'effectif important de volontaires renforce la pertinence des résultats de la recherche.

En 2006, une étude avait été menée dans 14 CECOS mais sur un effectif de seulement 193 donneurs de spermatozoïdes (Kunstmann et al.). 79.3% des hommes interrogés étaient également d'accord avec l'anonymat du don. En 2009, le groupe de recherche en psychologie sociale de l'université Lyon II (Kalampalikis et al.) avait mené une étude auprès de donneurs de spermatozoïdes au sein des CECOS : 49% affirmaient que le maintien de l'anonymat était indispensable, 42% se disaient partagés et interrogatifs et 9% seulement étaient favorables à la levée de l'anonymat.

Dans l'étude actuelle et celle de 2006 les personnes ont été interrogées sur leur volonté de maintenir leur action de donner si la loi permettait la levée de l'anonymat du donneur. Lors de l'enquête de 2006, 37.8% des donneurs (de sperme) auraient toujours été d'accord pour donner alors qu'actuellement ce pourcentage est plus important : de 46 à 54% suivant qu'ils aient ou non antérieurement procréé. Ce changement peut être probablement mis en rapport avec les débats et le retour des médias autour de l'anonymat. Par ailleurs, on peut noter que ceux qui ont des enfants sont moins enclins à maintenir leur action de don si la loi change que ceux qui n'ont pas d'enfants. Au total, au moins la moitié des candidats au don ne donneraient point si la loi supprime le strict anonymat.

Enfin, en ce qui concerne la transmission de données non identifiantes à l'enfant, 60.1% des donneurs en étaient d'accord en 2006 contre environ 40% actuellement. Le pourcentage d'indécis est plus important actuellement.

Correspondance, informations : Louis BUJAN, professeur de médecine de la reproduction, directeur du groupe de recherche EA 3694, et Mme Nadjat NOURI-GENOLHAC psychologue-clinicienne, coordonnateurs de la recherche.

Centres CECOS impliqués dans l'étude : Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris : Cochin, Tenon, Jean Verdier, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Tours.

Contact presse : Pr L. Bujan CHU Toulouse et Université Toulouse III : 05 67 77 10 41 et bujan.l@chu-toulouse.fr